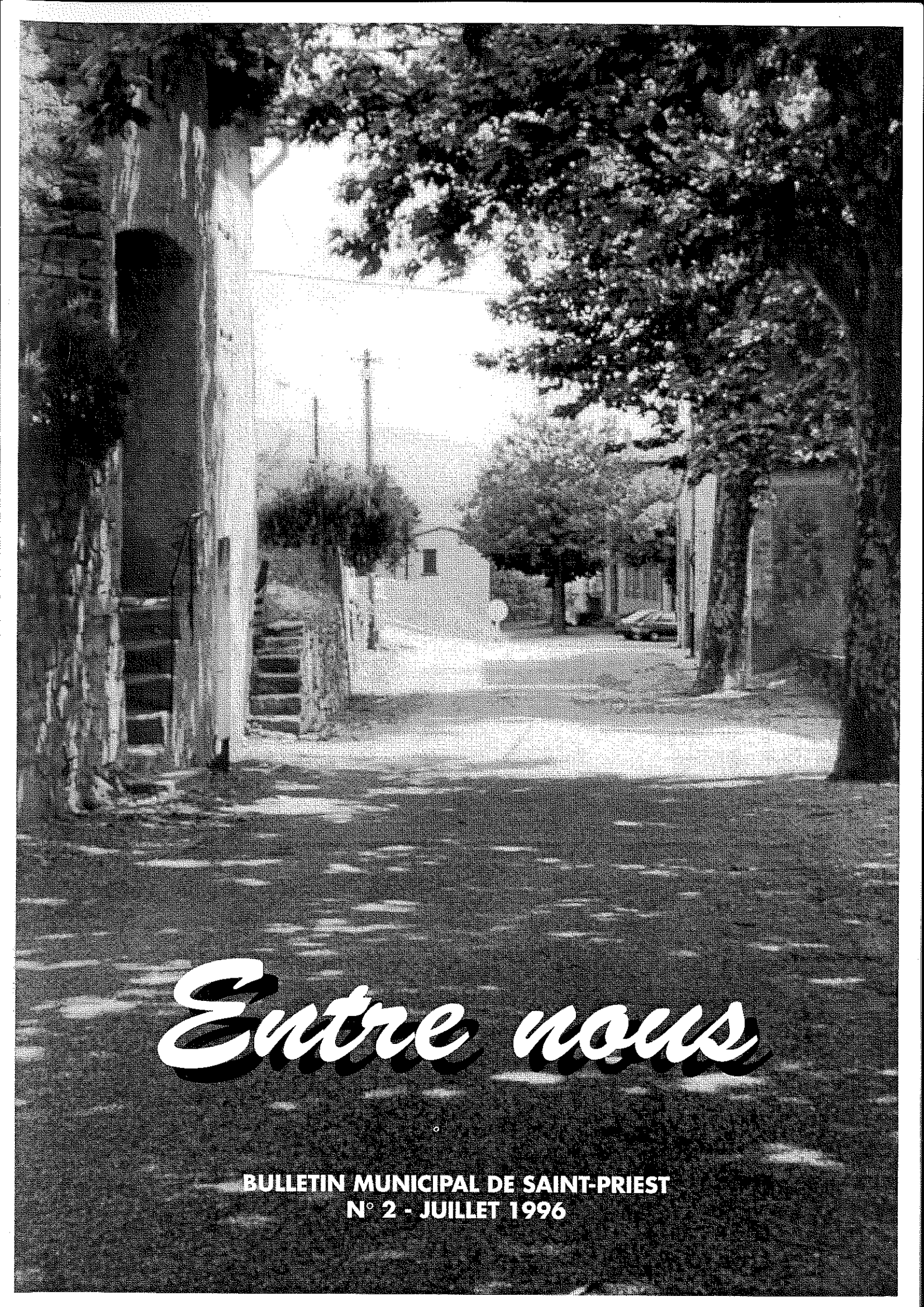




Entre nous

**BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-PIEST
N° 2 - JUILLET 1996**

RÉNÉ Bruno

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE - COUVERTURE

Quartier Bellon, 07000 ST-PRIEST
Tél. 75 65 82 67

*Musée Agricole
Auberge Rurale*

VERDUS - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 27 40

ECURIE de VERDUS

*Promenades à cheval
Pensions, débouillage
Spectacles équestres*

Mme Suzanne CANNARD

Bar des Cévennes

**2, Cours de l'Esplanade
07000 PRIVAS**

Lucien GARNIER ART et JARDINS

Création - Entretien - Arrosage intégré

Quartier Gouvernas
07000 ST PRIEST

☎ 75 64 36 74
Fax 75 65 85 25

Entre nous

Pour la deuxième fois *Entre nous* journal d'information municipal vous parvient. Le comité de rédaction qui œuvre à sa préparation et à sa rédaction espère qu'il contribue efficacement à votre information.

Quelques Saint-Priéroux nous ont fait part de leurs remarques, idées et suggestions et nous vous invitons à le faire aussi pour que notre journal s'améliore à chaque parution.

Dans la composition d'*Entre nous* quelques rubriques seront permanentes : paroles d'associations, conseil municipal et commissions, informations pêle-mêle. D'autres informations seront liées aux événements ou aux demandes exprimées.

Notre souhait est d'intégrer au prochain numéro un article relatif à l'histoire de notre commune. Nous engageons quelques recherches en ce sens et sommes donc particulièrement intéressés par tout document relatant le passé de SAINT-PRIEST.

Vous trouverez en pages 6 et 7, la présentation de la "Fête des Sources", un projet de notre équipe municipale qui verra le jour grâce à une collaboration soutenue avec l'ensemble des associations de la commune.

Nous avons mis l'accent sur l'intérêt d'une meilleure communication au sein de notre communauté communale et aussi vers l'extérieur. La "Fête des Sources" répond à cet enjeu, elle devrait être un temps privilégié pour la rencontre et l'échange. Nous espérons que les Saint-Priéroux profiteront pleinement de la fête de leur village.

Nous rappelons que l'édition d'*Entre nous* est possible grâce aux annonceurs partenaires, nous vous invitons donc à leur réserver votre préférence.

Le comité de rédaction

SOMMAIRE

5	Le Billet du Maire
6	La fête des sources
8	Conseil municipal et commissions
10	Les finances de la commune
12	Paroles d'associations
15	Un POS, pourquoi faire ?
19	Ecole, sauvetage réussi
21	Informations pêle-mêle

Journal municipal "Entre nous" n°2
Directeur de la publication : Yves Chastan
Comité de rédaction municipal
Photo de couverture : Le village de Saint-Priest.
Maquette et impression : Imprim'express - Privas
Dépôt légal 3^{ème} trimestre 96

LA MARQUINETTE

Pâtisserie - Confiserie

A. NIEDDU

1, rue Croix du Roure - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 14 33

Ardèche Immobilier

★ vend, loue et gère ★

45 Agences ...



en Drôme-Ardèche

★ PRIVAS ★ 25, rue de la République

Tel. 75.64.20.90 - Fax 75.64.50.60

Ets CHAZALON et Cie

Maurice NURY

Menuiserie Générale

La Calade - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 14 32 - Fax 75 64 00 38

Mr. Bricolage

On peut compter sur lui

Z.I. Le Lac - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 33 21

chez Mr Bricolage à Privas c'est aussi
LES MATÉRIAUX DU BATIMENT.



LE BILLET DU MAIRE

1996 : REPRISE DE L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Ce deuxième numéro d'**Entre Nous** me procure l'occasion de vous présenter les grandes lignes «des» budgets 1996 préparés par la nouvelle équipe municipale. «Des», car c'est la première fois que SAINT-PIERRE est doté d'un budget «eau et assainissement» **distinct** du budget général, comme l'imposait la loi concernant ces services publics qui font l'objet d'une facturation aux usagers (budget M 49).

Sans détailler (voir article dans ce bulletin), le budget général - fonctionnement et investissement confondus - représente environ 5 700 000 F, le nouveau budget M 49 s'élevant à un peu plus de 1 800 000 F. L'ensemble atteint donc **7 500 000 F** en dépenses et recettes **prévisionnelles**.

Les points importants des budgets 1996 :

■ En Dépenses

- Tout d'abord, la part des **investissements** prévus s'élève à près de 3 650 000 F (2 200 000 F au budget général et 1 450 000 F au budget annexe), soit environ **48% du total**, ce qui est au-dessus de la moyenne : ceci démontre l'accent volontairement mis sur les travaux, correspondant à des besoins réels et contribuant à soutenir les activités et l'emploi, au travers des marchés ou commandes (fournitures, etc...) passés avec des entreprises locales.

- Les postes principaux des sections d'investissements : les réseaux d'eau et d'assainissement (1^{ère} tranche communale), qui devraient mobiliser près de 1 400 000 F - la voirie communale 380 000 F - la première tranche d'extension du cimetière environ 400 000 F - les écoles et bâtiments communaux environ 100 000 F - le plateau sportif avec 180 000 F de travaux - l'amorce du financement de l'opération «Salle des Fêtes» pour 180 000 F (études ...) - à noter que près de 440 000 F sont également prélevés sur les enveloppes «investissement» pour le remboursement du capital des emprunts en cours -

- La section de fonctionnement du budget général a pris en compte, outre le renforcement de personnel par un mi-temps de secrétariat en mairie et d'employé technique (postes C. E. S. et C. E. C.), l'augmentation de certaines charges «obligatoires» (contingent d'Aide Sociale, contingent Incendie, ...) ou des frais liés au ramassage et au traitement des ordures ménagères, le financement des études du Plan d'Occupation des Sols (P. O. S.), etc...

- La section d'exploitation du budget annexe (eau et assainissement) est principalement marquée par la hausse importante des participations aux charges intercommunales du Syndicat d'eau du Bassin de Privas (S. E. R. E. B. P.) et surtout du Syndicat d'assainissement intercommunal (Ouvèze Vive). Ces augmentations résultent des importants chantiers engagés pour le renforcement du réseau d'eau (connexion avec Veyras) et pour l'assainissement : quote-part de Saint-Pierre pour la nouvelle station d'épuration intercommunale des eaux usées en construction (Privas) et l'installation du collecteur intercommunal avec Privas (1^{ère} partie du réseau d'assainissement sur Saint-Pierre).

S'agissant de ces programmes d'équipement intercommunaux je dois affirmer avec force, malgré les coûts précités, que seule cette solidarité intercommunale peut nous per-

mettre d'engager et de réaliser de tels travaux, vitaux pour le développement de notre commune et qui, de toute façon, s'imposent légalement à nous, élus comme citoyens (notamment en ce qui concerne l'épuration des eaux usées).

Je souligne, en passant, que ces travaux «intercommunaux» s'ajoutent à nos propres investissements et représentent, en 1996, plus de 3 000 000 F sur Saint-Pierre pour les entreprises concernées.

Il convient donc de poursuivre cette coopération et même de renforcer la «solidarité» entre nos communes du Bassin de Privas : en effet, au delà des investissements nécessaires, les conditions de fonctionnement et d'entretien de nos réseaux d'eau et d'assainissement, en clair les prix de vente à l'usager doivent se rapprocher progressivement d'une commune à l'autre et être arrêtés à un «niveau moyen» acceptable pour tous nos concitoyens et, particulièrement, pour les plus défavorisés d'entre nous. Sinon, à quoi servirait de mettre en commun nos ressources d'eau, notre «richesse naturelle collective» de plus en plus recherchée et consommée ?

■ En recettes

Compte tenu, notamment, de la faible augmentation des dotations de l'Etat (moins de 2% de hausse de la dotation globale de fonctionnement...), de l'érosion (moins 20%) des bases de la taxe professionnelle, il a été nécessaire d'augmenter d'environ 3,7% les taux de trois taxes : taxe d'habitation, foncier bâti et taxe professionnelle (le taux du foncier non bâti restant inchangé).

Quant à l'appel à l'emprunt, il a pu être limité à 400 000 F (il s'agit d'une prévision) pour équilibrer la section d'investissements du budget eau - assainissement et ce, compte tenu de la bonne capacité d'autofinancement dégagée cette année sur nos recettes globales.

Ainsi, le budget 1996 de Saint-Pierre, avec la priorité donnée à l'investissement, engage aussi des actions importantes pour l'avenir avec le P. O. S., le diagnostic de notre réseau d'eau, les études en cours sur certains équipements (Salle des Fêtes, améliorations à apporter au groupe scolaire, ...). Nous n'oublions pas pour autant la «vie quotidienne» : réflexions en cours sur des actions possibles du Centre Communal d'Action Sociale (dans un cadre intercommunal ?), ni l'animation et la «convivialité» au travers du lancement de la «Fête des Sources» (l'eau, encore !...) avec la collaboration précieuse des associations de la commune, que je remercie particulièrement.

J'ai enfin plaisir à souligner que les budgets 1996 ont été votés à l'unanimité, de même que toutes les délibérations particulières (à l'exception de celle concernant le P. O. S., pour laquelle il y a eu 2 abstentions). J'en rends hommage à tous les élus municipaux, quelle que soit leur sensibilité, et je remercie chacune et chacun de la contribution apportée à la préparation des dossiers et à leur travail soutenu dans les commissions, en séance du Conseil ou sur le terrain.

Le Maire : Yves CHASTAN

FETE DES SOURCES

SAINT-PRIEST vivra, les 31 août et 1^{er} septembre prochain, sa première **Fête des Sources**. Cette manifestation, initiée par l'équipe municipale assistée de l'ensemble des associations de la commune, a l'ambition de capter l'intérêt de l'ensemble de la population du bassin privadois.

Elle est centrée sur deux principaux objectifs :

- Animer et faire vivre, le temps d'un week-end, notre village qui, au cœur d'une commune de plus de 1 000 habitants, n'a plus souvent l'occasion de se rassembler,

- Valoriser la situation de SAINT-PRIEST qui détient un réseau important de sources, notamment celles de l'Ouvèze et de Verdus, si importantes pour le bassin privadois et développer une image positive et porteuse pour SAINT-PRIEST : **Espace et nature**.

Au travail depuis un an déjà, vos élus et responsables d'associations préparent minutieusement la **Fête des Sources**.

Réussir cette première Fête des Sources est un défi qu'ils relèvent solidairement pour que celle-ci devienne peu à peu une tradition et contribue à la renommée de notre village à l'extérieur.

■ Un programme riche de diversité

La **Fête des Sources** vous propose une multitude d'activités en cascade, dans les domaines :

- du jeu,
- de l'art,
- du sport,
- du spectacle,
- de la découverte.

Laissez vous entraîner, *au fil de l'eau*, par un programme particulièrement "bouillonnant".

Samedi 31 août

- 14 h 00 : Pétanque
- 15 h 00 : Course de brouettes décorées
- 17 h 30 : Conférence de G. NAUD, Hydrogéologue
- 18 h 00 : Inauguration officielle de la Fête
Animation de rue avec la compagnie "les pétards mouillés"
Remise des prix de la Course de brouettes
- 19 h 00 : Apéritif
- 20 h 30 : Repas
- 22 h 00 : Grand Bal

Dimanche 1^{er} septembre

Marché au village toute la matinée.

- 9 h 00 : Randonnée des sources
- 9 h 30 : Départ de la 1^{ère} Course des Sources
- 12 h 00 : Remise des prix
- de la Course des Sources
- du Concours de photos sur le thème de l'EAU

Pendant toute la Fête

- Visite : - de l'exposition sur l'eau,
- de l'exposition photo du concours,
- Vente de la bouteille souvenir **Fête des Sources**,
- Petits parcours pédestres fléchés, à découvrir en groupes,
- Jeu de piste pour les enfants
- Buffet - Buvette

Une bouteille emblème

Cette première **Fête des Sources** sera, à n'en pas douter, un événement historique de la vie de SAINT-PRIEST. Il était donc déterminant de lui associer un objet emblème et souvenir que chacun puisse conserver.

C'est ainsi qu'une bouteille sérigraphiée en couleur sera spécialement éditée pour la première édition de la **Fête des Sources**.

Il s'agit d'une bouteille d'eau de Vals, décorée à l'emblème de la **Fête des Sources** avec un dessin original et unique du célèbre dessinateur humoristique Dubouillon.

Cette bouteille sera vendue pendant toute la durée de la fête. Au delà de sa valeur "collection ou souvenir", cette bouteille vous permet de manifester votre soutien à la **Fête des Sources**.

Nous vous rappelons que l'objectif de cette manifestation n'est pas de faire du bénéfice, mais de réussir une belle fête pour SAINT-PRIEST, les Saint-Priéroux, leurs voisins et invités, en essayant d'équilibrer les comptes.



Un repas à réserver

Pour être déchargé d'un travail fastidieux et pour respecter l'ensemble de la réglementation (hygiène ...) en matière de restauration, les organisateurs de la **Fête des Sources** ont décidé de faire appel à un professionnel.

Afin de réunir un maximum d'entre vous au repas convivial en soirée du 31 août, nous avons tenu à proposer un prix raisonnable : - 60 F pour les adultes, - 40 F pour les enfants (menu identique).

Il faut cependant que nous réservions un nombre assez précis de repas auprès de notre restaurateur.

C'est pour cela que nous mettons, dès à présent, en vente les tickets repas. Alors n'oubliez pas de réserver, au risque de ne pouvoir vous restaurer sur place. Nous attendons, en effet, plusieurs centaines de convives.

Appel aux renforts

Comme vous le découvrez, la fête sera des plus complètes et exige un important travail en préparation et conduite des différentes activités. Félicitations aux associations qui n'ont pas hésité à "retrousser leurs manches". Mais la **Fête des Sources** c'est le pari de tout un village auquel peut s'associer chacun de vous, à la mesure de son temps et de son envie de participer.

N'hésitez donc pas à venir rejoindre le collectif d'organisation de la **Fête des Sources** en vous adressant aux responsables d'associations ou aux responsables municipaux de ce projet - Martine JOUAN, Danièle PONSONNET, Philippe MAZADE, Laurent CHASSIGNOL, Gil BREYSSE -, en précisant l'activité à laquelle vous souhaitez collaborer.

MENU DE LA FETE

- Salade verte aux foies de volaille
- Jambon cuit au madère
- Gratin dauphinois
- Fromage
- Tarte aux fruits

Les tickets sont à votre disposition auprès des responsables d'associations, des conseillers municipaux et du Bar-tabac "Chez Jo".

CONSEIL MUNICIPAL & COMMISSIONS

Maintenant bien en place et avec une organisation à présent rodée, le conseil municipal poursuit son travail qui dépend très directement des dossiers et projets traités au niveau des commissions ou dans le cadre de responsabilités particulières des différents élus (délégations, désignations). Au cours du 1^{er} semestre 1996, le conseil s'est réuni 2 fois ; il a pris 25 délibérations.

• LE 25 MARS 1996

- Vote du compte administratif 1995
- Fixation des durées d'amortissement des investissements réalisés pour l'eau et l'assainissement
- Ouverture du budget annexe (M49) - Eau et Assainissement - affectation d'actif et passif
- Vote de subvention d'équipement au budget annexe Eau et Assainissement
- Emprunt pour l'année 1996 pour Eau et Assainissement - Autorisation au maire de négocier
- Taxes dues pour l'assainissement, modalités
- Projet de construction d'une salle polyvalente
- Etude en vue de l'élaboration d'un P. O. S.
- Travaux de voirie - programme cantonal
- Construction d'une plate-forme multisports
- Projet d'agrandissement du cimetière
- Eclairage public - entretien
- Délégation au Syndicat "Ouvèze Vive"
- Réévaluation de l'indemnité pour collecte des ordures ménagères
- Création d'un emploi consolidé communal

• LE 24 JUIN 1996

- Classements en voirie communale
- Projet de déclassement de la voie d'accès à "Entrevaux"
- Extension du cimetière, négociation pour achat foncier
- Choix du Bureau d'Etude pour le P. O. S.
- Travaux à l'église
- Subvention "Fête des Sources"
- Fixation tarifs cantine et garderie scolaires
- Crédits subvention 1996
- Emprunt eau assainissement - choix de la formule

Les commissions, animées par leurs responsables, ont eu un rythme de travail soutenu ; voici en quelques lignes les principaux axes de réflexions et projets pris en charge par chacune d'elles au cours de ce premier semestre 1996.

RESEAUX - SERVICES

animée par Patrick GRANJON et Bernard CABROL
4 rencontres

Domaines en charge :

- Adduction d'eau potable - Réseau d'assainissement - Réseaux P.T.T. et E.D.F. - Eclairage public - Collecte et traitement des ordures - Collecte Verre.

Opérations projets du moment :

- Collecteur intercommunal d'assainissement et premières antennes communales
- Reprise conduite d'eau au quartier Les Mines
- Réparation fuite village
- Maillage réseaux d'eau SAINT-PRIEST, VEYRAS, PRIVAS
- Classement des voies
- Signalisation des quartiers
- Entretien de la voirie

Priorités à venir

- Etude diagnostic du réseau d'eau
- Projet d'antennes communales d'assainissement
- Elargissement VC 4 vers Usine Durand
- Détermination des coûts de fonctionnement du réseau d'assainissement.

VIE ASSOCIATIVE

animée par Martine JOUAN et Danièle PONSONNET
8 rencontres, dont 4 en comité consultatif avec les associations

Domaines en charge :

- Soutien à la vie associative
- Appui aux projets associatifs sportifs, culturels et autres
- Amélioration et entretien des équipements existants.

Opérations et projets du moment :

- Réalisation d'un plateau multisports
- Préparation de la «Fête des Sources»
- Etude de faisabilité pour une salle polyvalente

Priorités à venir :

- Elaboration d'un règlement pour l'utilisation de la salle des fêtes actuelle
- Remplacement progressif de mobilier et vaisselle de la salle des fêtes
- Piloter le projet pour une nouvelle salle polyvalente.

ECOLE - ENSEIGNEMENT

animée par Gil BREYSSE
3 rencontres + 2 conseils d'école

Domaines en charge :

- Organisation des services de cantine et garderie
- Responsabilité du personnel communal affecté à l'école
- Bâtiments et équipements scolaires
- Transports scolaires
- Relation avec l'enseignement secondaire

Opérations et projets du moment :

- Amélioration de la qualité des services garderie et cantine
- Réfection du sol de la cour d'école primaire
- Incitation à la formation pour le personnel communal affecté à l'école
- Consolidation des effectifs scolaires.

Priorités à venir :

- Aménagement global de l'espace scolaire (cour, préau, etc...)
- Recherche de stabilité dans les effectifs, à long terme.

BUDGET - FINANCES

animée par Philippe MAZADE
4 rencontres + diverses rencontres administrations et finances

Domaines en charge :

- Préparation des budgets
- Suivi des finances communales

Opérations et projets du moment :

- Mise en place du budget M 49
- Accompagnement financier des divers projets

- Préparation du budget 1996
- Négociations d'emprunt

Priorités à venir :

- Préparation du budget 1997 avec mise en place de la nouvelle comptabilité M 14
- Suivi des finances

TRAVAUX - BATIMENT,

animée par Jacques MERCHAT
2 rencontres

Domaines en charge :

- Entretien et amélioration des bâtiments communaux et annexes.

Opérations du moment :

- Etude préalable à l'extension du cimetière
- Projet de plateau multisports
- Travaux à l'église et divers

Priorités à venir :

- Réalisation en étapes de l'extension du cimetière
- Réalisation du plateau multisports.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

animée par Alain CHAUSSIGNAND
4 réunions + rencontres en vue préparation du P. O. S.

Domaines en charge :

- Gestion globale de l'urbanisme
- Etude et suivi des dossiers individuels de demande de certificat d'urbanisme et permis de construire
- Espaces et environnement.

Opérations et projets du moment :

- Dossiers CU et PC en nombre important
- Préparation étude P. O. S.

Priorités à venir :

- Mise en place d'un P. O. S. pour organisation et contrôle de l'urbanisme et recherche d'harmonie au niveau de l'espace communal.

Pompes Funèbres - Marbrerie BACONNIER Joël



AGREMENT PREFECTORAL DU 8 FEVRIER 1994
INTERVENTION SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL

Une équipe de professionnels à votre écoute 24h/24h

4, cours St Louis - 07000 PRIVAS

☎ 75 64 19 20 - 75 64 19 21

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Un baptême pour la nouvelle équipe municipale, qui vient de voter **ses premiers budgets**.

Le vote du budget est l'un des actes le plus important du conseil municipal. Le maire prépare les budgets, aidé en cela par la commission finances. Il propose ensuite ce budget au conseil pour qu'il soit adopté. Le budget, une fois voté, est déposé en préfecture et le compte rendu de la séance affiché en mairie. Lorsque ces conditions sont remplies, le maire peut alors mettre en œuvre le budget.

Les budgets et les comptes administratifs sont divisés en deux sections :

■ LA SECTION FONCTIONNEMENT

Elle regroupe les dépenses et les recettes prévisionnelles du fonctionnement « courant » de la commune, tel que les salaires des employés, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les cotisa-

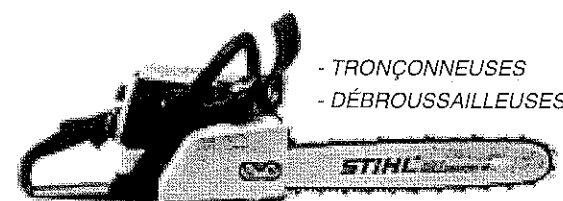
tions et les participations intercommunales (ordures ménagères par exemple). La plupart de ces opérations se renouvellent chaque année. Ces recettes et ces dépenses « courantes » permettent à la commune de vivre, c'est-à-dire de faire en sorte que les services municipaux assument chaque année leur mission de rendre des services au public.

Le contenu de cette section évolue peu d'une année sur l'autre et il est indispensable d'en maîtriser les augmentations, afin de dégager quelque « marge » de manoeuvre pour les équipements.

■ LA SECTION INVESTISSEMENT

Elle regroupe des dépenses destinées à accroître ou améliorer le patrimoine de la commune. Ces dépenses ont, en principe, un caractère non répétitif d'une année sur l'autre, sauf en cas de gros travaux nécessitant un lissage de l'investissement sur plusieurs années. Toutefois, certains postes réapparaissent tous les ans, notamment les investissements concernant la voirie communale classée, l'adduction d'eau potable, les gros travaux sur bâtiments publics (école, mairie, église, etc...).

Toutes proportions gardées, il en va pour les communes comme pour les ménages : alimentation, loyer, santé, déplacements, loisirs... sont des dépenses courantes qui ne doivent progresser que lentement (inflation, augmentation de cotisations...), alors que les investissements du ménage peuvent varier dans de fortes proportions d'une année sur l'autre (achat d'un véhicule ou d'un appartement par exemple).



- TRONÇONNEUSES
- DÉBROUSAILLEUSES

STIHL®

N° 1 mondial

UN SPÉCIALISTE A VOTRE SERVICE

S.O.S. DUROCH

RAMONAGE

- cheminée
- chaudière



VIDANGE

- fosses septiques
- cuves mazout
- débouchage hte pression
- canalisation
- assainissement
- location minipelle
- location nacelle

AUBENAS - ZI Ripotier ht - Tél. 75 35 18 70 - Fax 75 93 03 42

PRIVAS - Z.I. du Lac - Tél. 75 65 85 43

■ BUDGET GENERAL (M11)

Fonctionnement : ⇒ 3 497 544 F

dont 1 384 103 F d'excédent alimentant la section investissement du budget général ainsi que la section investissement du budget annexe (M49) soit 393 937 F de « subvention d'équilibre » au budget eau et assainissement 1996.

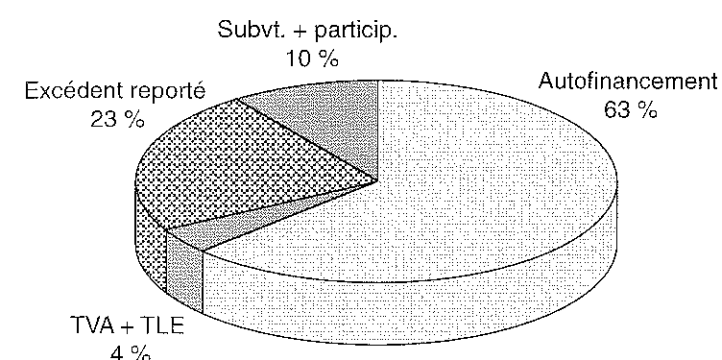
Investissement : ⇒ 2 201 128 F.

Aucun emprunt ne sera réalisé en 1996 pour la section investissement du budget général.

En effet, toutes les opérations seront financées par :

Excédent reporté	515 821
Subvent. et participation en annuité	222 261
Autofinancement	1 384 103
Remboursement TVA + TLE (*)	78 943

(*) Taxe Locale d'Equipement



■ LES IMPÔTS LOCAUX ET REDEVANCES EN 1996 :

- Taxe d'habitation ⇒ 3,5% d'augmentation
- Foncier bâti ⇒ 3,5% d'augmentation
- Taxe professionnelle ⇒ 3,5% d'augmentation
- Foncier non bâti ⇒ inchangé

Les décisions ci-dessus ne concernent que la **part communale** des impôts locaux.

- Eau ⇒ Le prix du m³ est inchangé (en attente, notamment, des incidences de l'assainissement et des discussions au niveau intercommunal).
- Ordures ménagères ⇒ Pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères, les décisions prises se bornent à assurer le strict équilibre du service (redevance incluse avec la feuille "taxes foncières").

■ BUDGET ANNEXE (M49)

Services eau - assainissement

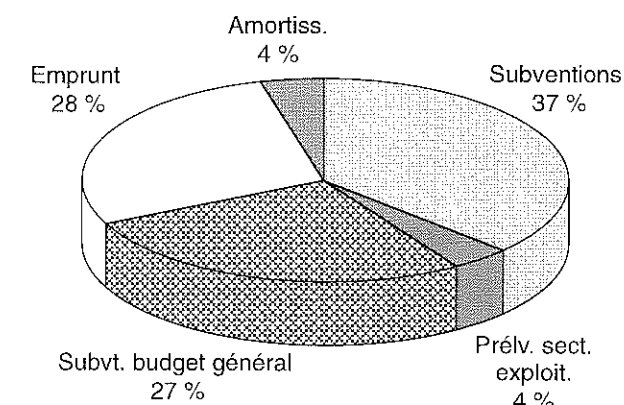
Fonctionnement : ⇒ 383 210 F

Investissement : ⇒ 1 449 587 F

dont 393 937 F prélevés sur la section fonctionnement du budget général pour équilibrer.

Ces investissements sont financés comme suit :

Subvention du budget général	393 937
Emprunt (prévision)	400 000
Prélèvement section exploitation M49	62 654
Amortissement réseaux	65 096
Subventions	527 900



De gros chantiers sont engagés ou prévus sur notre commune (assainissement, diagnostic et travaux sur les réseaux d'eau, plateau multi-sports, agrandissement du cimetière, entretien du réseau routier, etc...). Pour y faire face la municipalité a recherché tous les financements possibles à sa disposition en limitant l'appel à l'emprunt. Malgré cela, elle a dû recourir à une légère augmentation de trois taxes. Le budget de la commune est sain, mais nous devons rester vigilants. En effet, l'Etat annonce une politique de stabilité financière pour trois ans qui pourrait se traduire, pour les petites communes par une stagnation de ses dotations, notamment en fonctionnement.



PAROLES D ASSOCIATIONS

Informations publiées par les associations de SAINT-PIREST

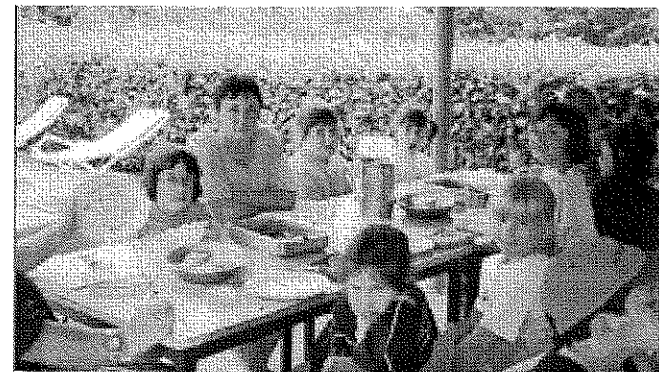
■ AMIS DE L'ECOLE

Une fin d'année bien remplie.

L'année scolaire s'est terminée et la contribution des Amis de l'Ecole s'est traduite, en cette fin d'année, par :

le financement d'un cycle théâtre (activité hebdomadaire),

la participation au départ en classe de découverte des CP et CE1 à SAINT-ROMAIN-DE-LERPS. Les enfants ont pu y retrouver, avec joie, les poneys, la mini-ferme et de nombreuses autres activités,



Repas en plein air, classe de découverte.

l'aide au voyage de fin d'année pour les autres classes :

. maternelle, au jardin des oiseaux à UPIE

. CE2 et CM, une journée à thème préhistoire à VAL-LON-PONT-D'ARC.

Le 27 mai, le troisième tournoi de foot des Amis des Ecoles a été un succès sur fond de bonne humeur. Une seule ombre au tableau : la blessure d'un Saint-Priéroux, auquel nous souhaitons un prompt rétablissement.

Le 17 juin, la kermesse annuelle a bénéficié d'un temps exceptionnel et le spectacle des enfants, riche en couleurs, a été, une nouvelle fois, très apprécié.

Le bénéfice de ces deux manifestations permettra aux Amis de l'Ecole d'apporter un soutien financier aux activités de l'école dès la prochaine rentrée. Les responsables lancent un nouvel appel à de nouveaux membres, un renfort est indispensable à la poursuite de la mission de l'association. Rendez-vous à l'Assemblée Générale d'octobre.

■ ASSOCIATION SPORTIVE FOOT

L'Assemblée Générale du 7 juin a mis en place une équipe dirigeante renouvelée autour du président Claude ISSARTEL reconduit dans ses fonctions :

Jean-Claude BULTEAU	Vice-président
Bernard DUSSERE	Trésorier
Cathy BULTEAU	Trésorière-Adjointe
Gilles PERGE	Secrétaire
Alain MALOSSE	Secrétaire-Adjoint

Autres membres : Annie AGNES, Christian BONNEFOY, Medhi CLAIR, James TESSER, Jérôme PIZON

Pour la prochaine saison, le club engagera :

1 équipe Seniors

1 équipe Vétérans (si possible)

1 équipe Catégorie - 17 ans (années 1979 et 1980), entente avec VEYRAS

1 équipe Catégorie - 15 ans (années 1981 et 1982), entente avec VEYRAS

1 équipe Catégorie - 13 ans (années 1983 et 1984), entente avec VEYRAS

1 équipe Benjamins (années 1985 et 1986)

1 équipe Poussins (années 1989 et 1990)

Les inscriptions peuvent être prises auprès de Claude ISSARTEL, Tél. : 75-64-46-69

■ ASSOCIATION DETENTE OMNISPORT ET RENCONTRE

L'association propose aux adhérents des séances de gymnastique les lundi et mercredi.

Cette dernière saison, l'association a également organisé :

- une rencontre "rôtie de châtaignes",
- une galette des rois,
- une sortie ski de fond à MEAUDRE,
- un week-end à BARCARES avec baignade et découverte de la région,

■ A. C. C. A.

L'association communale de chasse agréée de SAINT-PIREST rassemble, cette année, 91 chasseurs (79 sociétaires et 12 "étrangers")

L'A. C. C. A. est dirigé par un conseil d'administration de 9 membres :

Jean-Claude EVESQUE	Président
René MOUTON	Vice-Président
Jean-Pierre MAUREL	Trésorier
Jean-Marie VIDAL	Trésorier-Adjoint
Daniel GEAY	Secrétaire
Bernard MOUTON	Secrétaire-Adjoint

Autres membres : Jean-Pierre DEFUDE, Daniel HAON, Jean-Paul SOULIER.

Cette équipe a été mise en place par l'Assemblée Générale du 7 juin dernier.

On constate, pour la saison 1995-1996, une stabilité au niveau du gibier, malgré des pertes liées à la maladie et aux prédateurs. En ce qui concerne les gros gibiers, les résultats sont identiques à ceux de la saison précédente.

Perspectives :

L'ouverture de la saison 1996-1997 aura lieu le 8 septembre 1996, sa fermeture le 5 janvier 1997.

Fermeture du migrateur le 28 février 1997.

Malgré beaucoup d'a priori sur le comportement des chasseurs en général, les chasseurs Saint-Priéroux tiennent à dire qu'ils aiment leur espace communal et le respectent.

Ils entretiennent des chemins, ne jettent pas leurs papiers en pleine nature et ramassent parfois ceux des autres...

- un repas-détente pour les membres (Noël et fin d'année),
- un pique-nique familial de clôture de saison

sans oublier les randonnées hebdomadaires du samedi après-midi et celles proposées chaque trimestre aux familles le dimanche.

L'Assemblée Générale de préparation de la saison 1996-1997 est annoncée pour le 13 septembre prochain.

■ PAROISSE DE SAINT-PIREST

Le 30 juin, atmosphère détendue pour une kermesse paroissiale très amicale en présence du Père Fernand CLAUZEL.

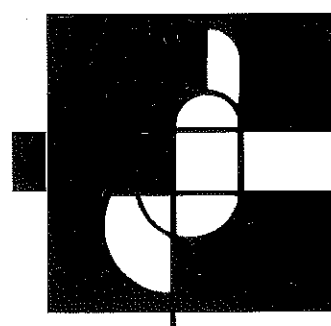
Par un temps vraiment favorable, des petits groupes disséminés, ont envahi toute la journée, le pré de Monsieur CHANEAC, s'arrêtant çà et là devant les différents stands : stands de jeux, de ventes d'objets réalisés par les "Heures d'Amitié".

Pour ceux qui avaient un petit creux, brochettes, merguez et godiveaux étaient à leur disposition ainsi que la buvette. Et la soirée se termina par le tirage des tombolas autour d'un excellent méchoui ou des omelettes pour certains.

Le bénévolat n'est pas mort ! Cette journée en a été la preuve. Un merci aux jeunes qui ont animé un moment la kermesse par leur spectacle.



Les associations préparent la fête des sources.



laboratoire photos couleur

W. Lhermenier

express-color

photos couleur en 1 h.

Place de l'Hôtel de ville, B.P. 127

07001 PRIVAS CEDEX - Tél. 75 64 21 09

HYPER U

du Lundi au Samedi de 9h à 19h30



CAFETERIA

FESTODINE

OUVERT 7/7 JOURS de 11h à 22h

☎ 75 64 76 73

et aussi :

CENTRE DE LAVAGE U

OUVERT 7/7 JOURS de 6h à 22h

ALISSAS

CENTRE COMMERCIAL

CLEF du SAC

Maçonnerie
Plâtrerie



ETIENNE Frères

60, route des Mines
07000 PRIVAS

☎ 75 64 45 56 - 75 65 83 62

*Yvonne
Coiffure*

Rue de la République
07210 CHOMÉRAC

Tél. 75 65 13 68

UN P. O. S. - POURQUOI FAIRE ?

Lorsqu'une commune doit faire face à des demandes de constructions, qu'elle grandit ou se transforme, elle a besoin de déterminer comment elle doit et veut organiser son développement.

L'absence de document d'urbanisme entraîne les communes, qu'elles soient rurales ou urbaines, vers une dispersion de l'habitat et un urbanisme désordonné. En effet, les certificats d'urbanisme et permis de construire ne peuvent être délivrés qu'au coup par coup en l'absence d'un schéma d'ensemble.

Les conséquences sont souvent lourdes pour la commune et ses contribuables.

Au niveau financier : la dispersion de l'habitat agit en direct sur les finances communales en augmentant sensiblement le coût d'investissement et de fonctionnement relatif à la voirie et aux différents réseaux.

Au niveau de l'aménagement : l'utilisation de terres agricoles pour d'autres usages empêche la pratique de l'agriculture et génère, à terme, un déséquilibre (embroussaillage, risque d'incendie, etc...).

Au niveau paysager : un urbanisme désordonné peut dégrader radicalement le caractère de certains sites de qualité.

Pour élaborer des prévisions et règles d'urbanisme, les communes disposent de trois moyens :

- le zonage communal
- la zone d'environnement protégée (Z. E. P.)
- le plan d'occupation des sols (P. O. S.)

Le choix entre ces moyens dépend des caractéristiques de la commune, des types de problèmes qui s'y posent et des objectifs qu'elle se fixe.

On retiendra de manière simple que :

• **Le zonage communal** est un document relativement informel. Il permet la concertation entre la municipalité et la Direction Départementale de l'Équipement pour l'application de règles générales d'urbanisme communes à l'ensemble du territoire.

Son établissement ne relève pas de textes juridiques.

• **La zone d'environnement protégée (Z. E. P.)** est un document d'urbanisme réglementaire adapté aux communes sur le territoire desquelles se posent surtout des problèmes de protection des espaces ruraux (zones agricoles, protection du paysage...).

• **Le plan d'occupation des sols (P. O. S.)** est le document d'urbanisme d'une ou plusieurs communes qui permet de maîtriser les problèmes liés au développement des agglomérations, quelle qu'en soit leur taille.

C'est ce moyen sur lequel s'oriente notre commune, après approbation par son conseil municipal du principe de mise à l'étude du P. O. S.

Il doit permettre :

- d'organiser l'implantation et la desserte des constructions dans les zones urbaines ou à urbaniser (habitat, activités...)
- de prévoir les équipements publics en fonction des prévisions de construction et de ménager les emplacements nécessaires à ces équipements futurs
- de protéger les espaces naturels (agriculture, sites, paysages, forêts...)
- de définir avec clarté et certitude les droits attachés à chaque terrain.

C'est le document d'urbanisme le plus complet.

Il comprend trois documents essentiels :

1 - Les plans de zonage

Le P. O. S. distingue deux grandes familles de zones :

les zones urbaines (zones "U") destinées à la construction et à être équipées progressivement,

les zones naturelles (zones "N") qui englobent l'espace rural.

A l'intérieur de ces familles sont déterminées, le cas échéant, des zones particulières, adaptées pour chacune d'elles à un problème spécifique, notamment :

- UA - centre ville,
- UD - zone pavillonnaire,
- NA - zone d'urbanisation future (zone destinée à une urbanisation future mais qui reste temporairement classée en zone naturelle),
- NC - zone agricole,
- ND - zone de protection du paysage.

A l'intérieur de ce zonage apparaissent les réservations de terrains nécessaires pour les équipements publics futurs. Ex. : école, terrain de sports, création de voies nouvelles ...

2 - Le règlement

Chacune de ces zones est accompagnée d'un règlement qui répond aux trois questions suivantes :

- **QUOI :** Que peut-on réaliser dans la zone ?
- **COMMENT :** Quelles sont les règles à respecter ?
- **COMBIEN :** C'est la règle de densité fixée par le "coefficient d'occupation des sols".

Les conditions particulières exigibles pour chacune des utilisations possibles d'un terrain sont donc précisées, qu'il s'agisse :

- d'une construction,
- d'un lotissement,
- d'un établissement industriel ou artisanal,
- d'un terrain de campement ou de stationnement des caravanes,
- d'une installation diverse (aire de stationnement, dépôts, ...),
- d'une carrière, d'un affouillement ou d'un exhaussement du sol,
- de coupes ou d'abattages d'arbres, etc...

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Jérôme BANNIER

Quartier Les Mines
07000 PRIVAS

☎ 75 64 76 34

BOULANGERIE - ALIMENTATION

Guy BACONNIER

Les Mines
07000 PRIVAS

Tél. 75 64 04 42

"Chez JO"

**BAR
TABAC**

Route des Mines
07000 ST-PRIEST

STOCK ELEC.

Z.I. Le Lac
Avenue Marc Seguin
07000 PRIVAS

Téléphone : 75 64 86 69
Télécopie : 75 64 76 96

Garage FAURE Francis

*Mécanique - Tolerie - Peinture
Vente véhicules neuf et occasion*

Le Ruissol - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 01 35

*ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
CHAUFFAGE - ALARMES*

Jacky PERRIER

43, avenue de Coux - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 32 97 - Fax 75 64 42 40

UN P.O.S. POURQUOI FAIRE ?

3 - Les documents annexes

Le dossier comporte, en outre, des pièces annexes :

- les annexes sanitaires (schémas d'alimentation en eau et assainissement),
- la liste des emplacements réservés pour les équipements publics futurs,
- les annexes «servitudes» complétant les dispositions en renseignant les futurs constructeurs sur les servitudes réglementaires existantes.

LA PROCEDURE DU P. O. S.

L'établissement du P. O. S. est tout d'abord prescrit par arrêté municipal après délibération du conseil municipal (dans le cas général).

Il est ensuite élaboré conjointement par les services de l'Etat et la ou les communes intéressées, souvent appuyés par un "Bureau d'Etudes" spécialisé.

L'instruction est conduite sous l'autorité du Maire assisté par l'Etat (Directeur Départemental de l'Equipeement). Le plan d'occupation des sols est étudié par un «groupe de travail» qui réunit des représentants de la municipalité, des services de l'Etat (D.D.E. - D.D.A.F.,...) et associe d'autres organismes concernés tels que les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, etc...), et les communes ou syndicats intéressés.

L'instruction administrative du dossier comprend successivement :

- une première délibération du groupe de travail sur les documents mis au point par le Bureau d'Etudes,
- la publication du dossier par arrêté municipal,
- la mise à l'enquête publique, suivie d'un examen des résultats par le groupe de travail, après rapport du "Commissaire enquêteur",
- une seconde délibération du groupe de travail,
- l'approbation par le Conseil municipal

Pour l'exécution des études, la commune bénéficie d'une participation financière de l'Etat.

MESURES DE SAUVEGARDE PENDANT L'ETUDE DU P. O. S.

Pendant la période d'étude du P. O. S., des projets risquent de ne pas être cohérents avec le futur plan et de compromettre l'application de ses dispositions : il est alors possible de différer la décision en donnant un sursis à statuer motivé en fonction du P. O. S. en cours d'étude.

La durée de l'effet de ce sursis à statuer ne peut excéder deux ans.

EFFETS DU P. O. S.

A compter de la publication, le P. O. S. est opposable aux tiers ; ses dispositions sont alors applicables et ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, autre que des adaptations mineures.

Après l'enquête publique, le P. O. S. est «approuvé» par le conseil municipal.

Un plan d'occupation des sols approuvé n'est pas un document figé et immuable. Il peut être complété ou modifié ultérieurement selon deux procédures :

- la modification, procédure légère,
- la révision, procédure plus lourde.

AVANTAGES ATTACHES AU P. O. S.

Outre les avantages liés aux prévisions et aux règles d'urbanisme :

- le P. O. S. apporte aux administrations, par la multiplication des réunions du groupe de travail et lors de la phase de consultation, la connaissance de l'ensemble des problèmes et des besoins de la commune,
- la commune disposant d'un P. O. S. publié ou approuvé peut profiter de subventions particulières pour la constitution de réserves foncières,
- la commune disposant d'un P. O. S. publié ou approuvé peut profiter d'une information systématique sur les transactions immobilières voire d'un droit d'achat prioritaire sur partie(s) ou sur l'ensemble des zones urbaines du P. O. S. en créant, par exemple, une zone d'intervention foncière.



**AGNÈS
COIFFURE**

MIXTE
à domicile

Quartier Lignol
ST-PRIEST
07000 PRIVAS

75 64 49 51

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE - VOLAILLE

VERNET - MOURIER

3, Rue Diane de Poitiers - Tél. 75 64 12 15
Rue Porte Neuve - Tél. 75 64 23 50
07000 PRIVAS

TOUS LES MATÉRIAUX DU BÂTIMENT

GROS ET DÉTAIL

Ouvert du lundi
au samedi midi

 **lacroix matériaux**

Points de vente :

Z.I. Privas
Tél. 75 64 33 11
Fax 75 64 51 84

Z.I. Le Pouzin
Tél. 75 63 80 29
Fax 75 85 97 50

CARROSSERIE

SARL VIGNE

Les Bros
07000 COUX
Tél. 75 64 56 77

GROUPE RAMPA



B.P. 14 - 07250 LE POUZIN
Tél. 75 85 90 90

RAMPA TRAVAUX PUBLICS

Canalisations sous pression - Assainissement
Feeder de Gaz - Lignes aériennes et souterraines
Télécommunications - Electrification rurale

RAMPA GENIE CIVIL

Génie Civil - Bâtiment
Equipements sportifs et socio-éducatifs

SACER

SUD-EST

Travaux routiers
Travaux particuliers
Tennis et Terrains de Sports

Agence du POUZIN

Z.I. - B.P. 17 - 07250 LE POUZIN
☎ 75 63 83 00 - Fax 75 63 87 88

ECOLE : SAUVETAGE REUSSI

Par un courrier du 15 février 1996, l'Inspecteur d'Académie annonçait au maire de SAINT-PRIEST son intention de "procéder à un retrait d'emploi dans l'Ecole communale primaire des Mines" en raison d'un effectif jugé insuffisant.

C'était, hélas, la confirmation de sérieux bruits de couloir, via les enseignants de notre école. En effet, la cinquième classe, vous savez celle qui a demandé une véritable obstination pour obtenir son ouverture... Celle qui a été la cause d'une vraie manifestation avec banderoles, tambours et slogans il y a quelques années... Eh bien, cette conquête des Saint-Priéroux allait nous être reprise par l'implacable "carte scolaire".

Oui mais, le Saint-Priéroux est bien plus têtue qu'il n'y paraît et il a bien compris que la mobilisation solidaire de tous les partenaires de son école (parents, enseignants, personnel et non enseignants, amis de l'école et élus) était sa seule planche de salut.

DEROULEMENT DES OPERATIONS

1^{ère} étape

Analyse fine de la situation et des causes de la baisse d'effectifs. Celles-ci sont identifiées, il s'agit principalement :

- Arrêt de l'urbanisation entre 1991 et 1993, avec son effet à retardement,
- Hémorragie vers les écoles privadoises.

2^{ème} étape

Recherche des solutions pour une augmentation des effectifs avec repérage des facteurs favorables :

- progression de la natalité,
- reprise de l'urbanisation,
- meilleure implication de la municipalité au devenir de l'école et constitution d'un dossier argumentaire.

3^{ème} étape

Négociation avec l'administration (Inspecteur d'Académie) avec mobilisation des soutiens divers (Conseil Général, Syndicat d'enseignants, Député, Elus, membres de la Commission Départementale de l'Education Nationale).

Un rendez-vous est obtenu avec l'Inspecteur le 28 février, au cours duquel la délégation (Maire, Adjoint, Directeur, parents) engage une plaidoirie bien préparée collectivement et s'engage sur des objectifs quantifiés : • 100 élèves à la rentrée 1996 • 120 élèves à la rentrée 1998.

L'Inspecteur est à l'écoute, il est intéressé par notre démarche prospective.

4^{ème} étape

21 mars, un courrier de l'Inspecteur d'Académie annonce au maire de SAINT-PRIEST le maintien provisoire du poste et donc de la cinquième classe.

Ouf !... mais le coup est passé bien près !

Aujourd'hui, si nous avons sauvé cette cinquième classe, c'est grâce à une réaction solidaire des parties concernées, pour convaincre les services de l'Etat que la situation de notre école était conjoncturelle, que la reprise s'amorçait et qu'il fallait donc nous laisser une chance.

Nous nous trouvons donc, de ce fait, dans l'obligation d'agir et d'obtenir des résultats probants, sous peine de perdre prochainement l'une de nos classes et notre crédibilité.

Concernant l'aspect renouvellement, nous constatons que l'urbanisation a repris et que quelques perspectives de locatif se font jour. La municipalité fait également preuve d'engagement :

- améliorations au niveau des services et équipements scolaires,
- volonté de faire respecter la carte scolaire, en limitant les dérogations aux cas exceptionnels.

Mais cela n'est sûrement pas suffisant, il est nécessaire que nombre d'entre nous soient, au quotidien, de véritables "promoteurs" de notre école. Celle-ci offre aujourd'hui toutes les conditions nécessaires à l'éducation et l'épanouissement de nos enfants dans une dimension très humaine.

Nous vous invitons à contribuer à la démarche engagée en invitant de nouvelles familles à opter pour notre école.

L'école sera à SAINT-PRIEST ce que nous en ferons.

L'école peut être visitée durant tout l'été sur simple rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au 75-67-32-08 ou auprès de l'adjoint délégué à l'école :
Gil BREYSSE au 75-64-20-14.



Plomberie - Electricité - Serrurerie...

Dom. 04 75 64 67 68

Auto 09 37 78 91

Benoît Sibiodon - 07000 ST PRIEST

Pâtisserie Joël PATOULLARD

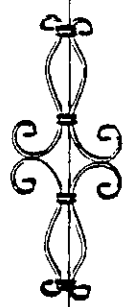
Meilleur Ouvrier de France

Confiserie Au Palais du Marron

10, rue de la République
Cours de l'Esplanade

07000 PRIVAS

SERRURERIE
MENUISERIE MÉTALLIQUE
FERRONNERIE



VIDAL Maurice

Les Vignes
07000 Saint-Priest
Tél. 75 64 38 47

BEURRES - ŒUFS
FROMAGES - SALAISONS

PRIVAS FRAIS

LE RUISSOL
Tél. 75 64 26 68

Miroiterie de
Ouvèze

*les produits verriers dans
toutes leurs applications*

6, cours St-Louis
07000 PRIVAS

© 75 64 24 40

Soins infirmiers à domicile
piques, prises de sang, pansements, toilettes

M^{me} Marie DAUTEUILLE

Infirmière D.E.

Formation en dialyse péritonéale et soins palliatifs.
Prend la succession de Mlle Fraissinet.

Hameau de la Garde - SAINT-PRIEST
Tél. 75 64 08 08 ou 75 64 87 31

BERTHOULY



TRAVAUX PUBLICS

TERRASSEMENT - VOIRIE - RÉSEAUX DIVERS

Siège social : CRUAS (Ardèche)

Centre administratif et industriel

Avenue de Gournier - ZI Sud
B.P. 237 - 26206 MONTÉLIMAR CEDEX

Tél. 75 51 85 85

Fax 75 01 18 94

INFORMATIONS PÊLE-MÊLE...

■ RENFORTS

Depuis quelques semaines l'effectif des employés communaux s'est un peu étoffé, dans deux domaines où les moyens ont été jugés particulièrement insuffisants.

Pour l'entretien et les travaux communaux : Michel MOUTON est venu appuyer depuis la mi-mars Michel CHAMBON. Il bénéficie d'un contrat emploi consolidé faisant suite à un contrat emploi solidarité.

Au secrétariat de mairie : Madame CHAREYRE est employée en contrat emploi solidarité ; elle assiste Madame JOURDAN. Un deuxième poste de travail secrétariat-informatique a été installé pour la cause.

■ TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Ils ont été revalorisés au cours de la séance du conseil municipal du 24 juin dernier. Retenez donc pour la prochaine année scolaire :

- Repas : 17,80 F (+2,3%)
- Garderie : 6,00 F par jour pour abonnés (+1,7%)
11,50 F par jour pour occasionnels (pas d'augmentation).

■ P.A.C. EUREKA

Reprise du "Programme d'Activation Cérébrale" EUREKA dès fin septembre. Les séances se dérouleront dans les locaux de la bibliothèque à la mairie.

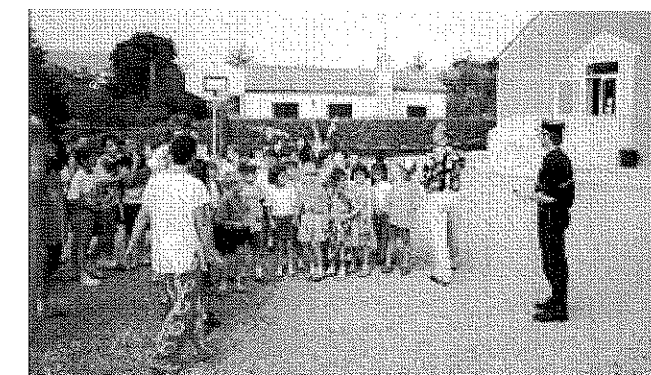
- Coût : 250,00 F pour 16 séances (rythme hebdomadaire).
- Inscriptions : à la bibliothèque, aux heures d'ouverture ou auprès des bénévoles de la bibliothèque.

■ TRAVAUX EN COURS

Au stade où la réalisation du terrain multisport est engagé par l'entreprise SACER pendant qu'un apport de sable est opéré sur le terrain de foot avec l'aide des Services Techniques de la ville de PRIVAS.

Les travaux de réfection de la surface de la cour d'école sont également engagés.

■ ALERTE - INCENDIE



Un exercice d'évacuation en alerte-incendie a été conduit à l'intention des enfants de notre école. L'exercice s'est déroulé le vendredi 7 juin sous la direction du capitaine LUCOTTE - Chef de corps des Pompiers privadois - en présence de Gil BREYSSE - Adjoint au maire, chargé des questions scolaires. A partir de l'alerte sonore (sirène) déclenchée par René BEYDON - Directeur - les enfants se sont regroupés dans la cour puis près du parking bas. Les petits (bâtiment haut) en 3 mn, les grands (bâtiment bas) en 1 mn. Une véritable performance réalisée dans le calme.

■ BIBLIOTHEQUE

Les responsables bénévoles de la bibliothèque (relais de la Bibliothèque Départementale de Prêt) rappellent à leurs adhérents actuels ou potentiels le rendez-vous hebdomadaire :

le lundi, de 16 h 30 à 18 h 00

La bibliothèque reste ouverte tout l'été, vos amis ou parents en séjour à SAINT-PRIEST peuvent profiter du service gratuitement, si vous les parrainez.

■ AMIANTE

Nos bâtiments scolaires en sont dépourvus ; c'est le résultat d'une recherche engagée par consultation des documents techniques de travaux et de l'architecte à la demande du conseil d'école.

■ FETE DES MERES

Elle avait, cette année, un caractère plutôt exceptionnel pour Madame Suzanne MOUTON, qui fêtait, ce même jour, son anniversaire et se voyait décorer de la médaille de la famille française par Yves CHASTAN - Maire - agissant par délégation du Préfet. Madame MOUTON était, pour cette cérémonie, entourée de son mari René, de ses 7 enfants : Françoise, Annie, Bernard, Daniel, Michel, Christian et Sylvie ainsi que leurs conjoints et enfants. Une délégation du conseil municipal participait à cette agréable et conviviale rencontre qui s'est terminée autour d'un buffet dressé en l'honneur de l'heureuse maman.



Remise de la médaille de la Famille Française à M^{me} MOUTON

■ VILLAGE PIETONNIER

Pour la durée de la Fête des Sources, c'est-à-dire du samedi 31 août à 13 h au dimanche 1^{er} septembre à 13 h, la circulation sera interdite entre la croix - Quartier des Châteaux - et la mairie (arrêté du département) et entre Les Plaines - Route de Serre Mercier-et le village (arrêté de la mairie). Des parkings seront cependant prévus dans des zones proches de la fête et une équipe de bénévoles veillera à faciliter votre arrivée ou départ. Même si ce dispositif est susceptible de modifier quelque peu les habitudes des usagers, il est nécessaire pour le bon déroulement de notre fête et la sécurité.

Merci, par avance, de votre compréhension.

Imprim'express

Toute la photocopie noire, couleur
L'infographie
L'imprimerie rapide...



Photocopies de plans
Impression sur tee-shirt, puzzles, tapis souris..

**Impression couleur jusqu'à 80 X 120 cm
de vos fichiers informatiques**

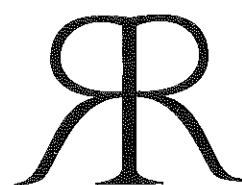
6, avenue de Chomérac
07000 PRIVAS - ☎ 75 64 33 36 - Fax 75 64 79 31

M^{me} DEVAUX-PELIER

Au Féminin

Prêt à porter GRIFFON
Collants - Lingerie - Laines

17, rue de la République - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 04 24



ROBLOT
POMPES FUNÈBRES
MARBRERIE

Hommage à ceux qu'on aime

7, rue A Chambouleyron
07000 PRIVAS
Tél. 75 65 85 85

10 bis avenue de Bellande
07200 AUBENAS
Tél. 75 35 16 86

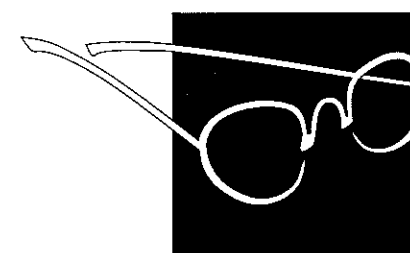


Société des Transports G. BERNARD

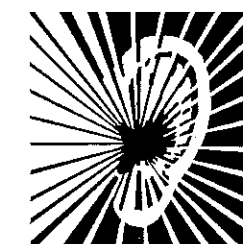
Services réguliers : la Région Parisienne, toute la France et l'Europe.

TRANSPORTS RAPIDES • TOUS TONNAGES
TOUTES DIRECTIONS
AFFRETEMENT FRANCE - ETRANGER

Siège Social - Entrepôts et Bureaux :
Z.I. Le Lac - 07000 PRIVAS
Tél. 75 64 02 22 - Fax 75 64 80 39



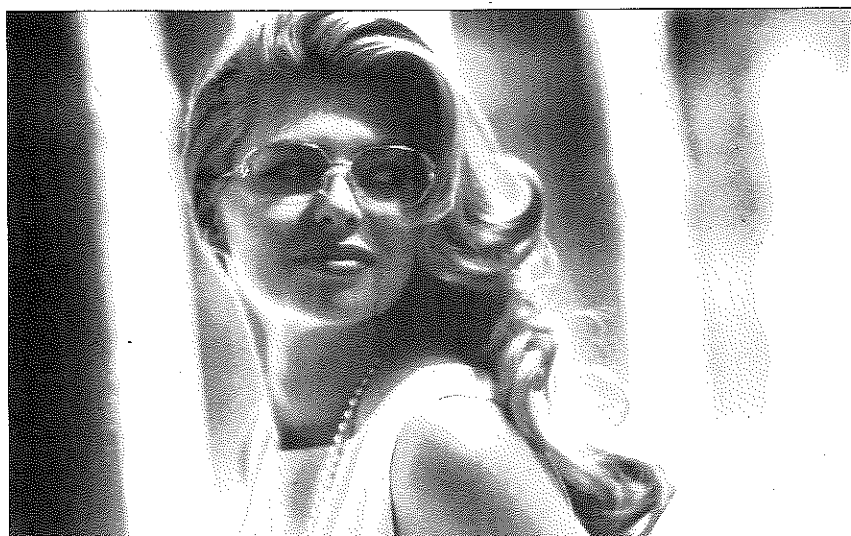
Bochet



OPTIQUE - SURDITE
LENTILLES CORNEENNES

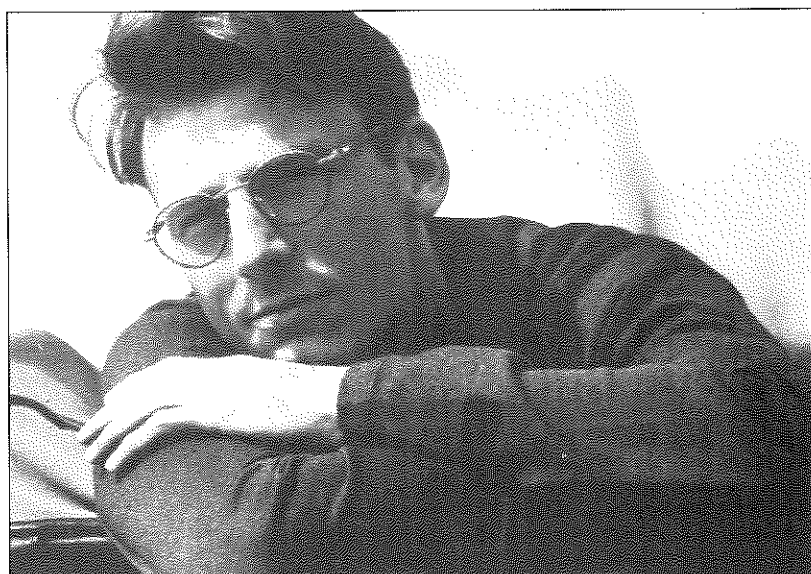
12 - 16, cours de l'Esplanade
07000 PRIVAS
Tél. 75 64 11 65 - Fax 75 64 86 16

Pour vos yeux, nous concilions :



***la beauté
avec
l'acuité...***

***... le charme
avec
l'efficacité...***



***...et le meilleur résultat
...avec le plus juste prix.***

Jérôme et Vincent FLÉCHON

OPTILUX

4, Rue de la République
Tél. 75.64.24.24

à Privas

optiLOOK

6, Place de l'Hôtel de Ville
Tél. 75.65.87.47